



Commune de Valdeblore

L'an deux mil vingt-et-un et le trente janvier, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Carole CERVEL, à l'effet de délibérer en session ordinaire sur :

Ordre du jour :

1/ Approbation PV précédent,

2/ Agriculture - Forêt :

- Délibérations relatives aux pâturages 2021-2025

3/ Finances :

- Délibération relative au transfert d'un bien du budget commune au budget annexe camping
- Point sur les finances 2020
- Demande exonération loyer Restaurant du Pic à la Colmiane

4/ Investissement-Urbanisme :

- Délibération relative à l'acquisition de défibrillateurs
- Délibération relative aux travaux hors voirie suite tempête Alex
- Délibération relative à la dotation solidarité Métropole NCA
- Cession parcelle Gîte les Marmottes
- Régularisation voirie Métropole Nice Côte d'Azur

5/ Questions diverses.

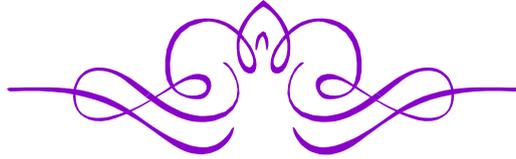
Présents : Mme CERVEL Carole, Maire ; Ms CIAIS Christophe, GARINO Pascal, CERANI Jean-Louis, PANCHIERI Lionel, Adjointes ; Ms BALDASSARE Bernard, CIAIS Jean-Philippe, MAGNANI Gilles, Mmes MASCARELLI Geneviève, MENCARELLI Maryse, M. ORSINI Dominique, Mme RESMOND Dominique, et M. RICHIER Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : -.

Absent(s) non représenté(s) : M. GIUGE Philippe.

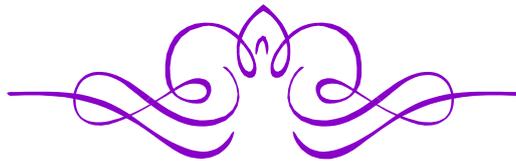
Monsieur, Madame

est désigné(e) comme secrétaire de séance.



Point 1 Approbation du P.V. 28/11/2020

Le procès-verbal du 28/11/2020 est adopté à l'unanimité.



Point 2 Agriculture-Forêt

Mme Le Maire précise que les concessions de pâturage sont arrivées à terme en 2020 ; Il y a lieu donc de procéder à leur renouvellement, à deux avenants pour les pâturages de Mollières et des ventes d'herbe pour 2021.

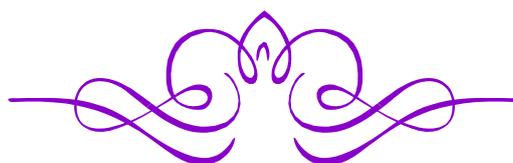
Récapitulatif :

PATURAGES 2021-2025	HA PATURABLE	ELEVEURS	PRIX/AN	PRIX A L HA
PLAN DE LA GOURRE	350	VALLET LUC	1 650,00 €	4,71 €
MILLEFONTS	490	VALLET LUC	2 450,00 €	5,00 €
ANDUEBIS OUEST	330	CORNILLON LAURE	1 980,00 €	6,00 €
Avenant PATURAGES 2021	HA PATURABLE	ELEVEURS	PRIX/AN	PRIX A L HA
LE COLLET MOLLIERES	730	GAEC CHASTILLON	2 950,00 €	4,04 €
MARGES MOLLIERES	80	GAEC CHASTILLON	850,00 €	10,63 €
VENTE D HERBE 2021	HA PATURABLE	ELEVEURS	PRIX/AN	PRIX A L HA
LES BOSQUETS	25	THIBAUD DAVID	250,00 €	10,00 €
ADRECHAS	45	BOIS PHILIPPE	135,00 €	3,00 €
ANDUEBIS EST	290	CORNILLON PATRICE	900,00 €	3,10 €
NAIGE COUTAROU	42	BOIS PHILIPPE	180,00 €	4,29 €

M. CIAIS Christophe détaille les différents pâturages, les échanges effectués avec les éleveurs et l'Office national des Forêts.

Mme Le Maire précise que les concessions de pâturage sont arrivées à terme en 2020 ; Il y a lieu donc de procéder à leur renouvellement, à deux avenants pour les pâturages de Mollières et des ventes d'herbe pour 2021.

Il précise que suite à la tempête Alex d'octobre dernier, l'Office National des Forêts n'a pas pu faire le bilan annuel et présenter le projet de concession à la commission préfectorale. Il est donc nécessaire d'effectuer un avenant pour 2021 pour les unités pastorales de Mollières en attendant le renouvellement de la concession en 2022.



Point 2 FINANCES

Transfert comptable d'un bien

Le Maire précise que suite à la création du budget annexe du Camping, le véhicule utilisé par les gardiens n'a pas été transféré comptablement du budget communal au budget annexe. Il s'avère donc nécessaire de régulariser cette opération.

PIAGGIO TIPPER MT 1.7 / ef-506-gn
N° INVENTAIRE : 2016/168

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 390 420,65	G	1 455 521,68
	Section d'investissement	B	233 718,31	H	142 985,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	286 362,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	382 950,11 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 624 138,96	= G+H+I+J	2 267 820,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	444 173,05	L	165 133,98
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	444 173,05	= K+L	165 133,98

Valeur comptable nette du bien : 20268€

Subvention reçue : 8445€

Imputation initiale 2182

Point sur les finances 2020

Avant le vote du compte-administratif 2020 du budget communal et des budgets annexes, Mme Le Maire fait part de manière succincte des résultats comptables de 2020.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	106 552,07	G	85 594,46	G-A	-20 957,61
	Section d'investissement	B	100 566,61	H	74 550,00	H-B	-26 016,61

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	41 234,54 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	122 788,13 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	371 141,35	Q= G+H+I+J	160 144,46	=Q-P	-210 996,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	15 249,50	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	15 249,50	= K+L	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	64 041,38	G	123 147,05	G-A	59 105,67
	Section d'investissement	B	14 725,00	H	6 981,69	H-B	-7 743,31

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 306,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 073,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
		DEPENSES		RECETTES			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	85 839,38	Q= G+H+I+J	133 434,77	=Q-P	47 595,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	11 656,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	11 656,00	= K+L	0,00

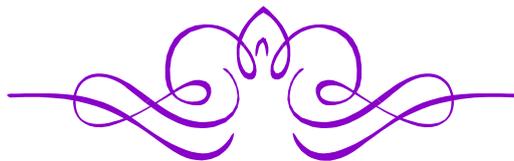
Demande exonération loyer restaurant du Pic

à la Colmiane

Mme Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de dégrèvement (4^{ème} trimestre 2020) de M. MENOCHET Philippe, locataire du bâtiment communal « Chalet du Pic » à La Colmiane.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de ne pas accorder l'exonération exposée ci-dessus.



Point 4 Investissement – Urbanisme

Acquisition défibrillateurs

Le Maire précise qu'il est nécessaire de remplacer plusieurs défibrillateurs sur la Commune.

Le Maire présente au Conseil l'Avant-Projet Sommaire qui s'élève à 3 390.00€ H.T.

Article	Désignation	Qté	P.U	TOTAL H.T
1	Reprise des défibrillateurs	2	-150,00 €	-300,00 €

2	Fred easy life D.E.A avec métronome	2	1 150,00 €	2 300,00 €
3	Pack confort extérieur FRED EASY DEA avec coffret AIVIA 200 comprenant défibrillateur cardiaque entièrement automatique	1	1 390,00 €	1 390,00 €
TOTAL H.T				3 390,00 €
T.V.A 20%				1 366,00 €
TOTAL T.T.C				4 756,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avant-projet sommaire pour l'acquisition de défibrillateurs pour un montant de 3 390.00 € H.T.,

APPROUVE le plan de financement comme suit :

- Département des Alpes-Maritimes 2 373.00 € H.T.
- Commune de Valdeblore 1017.00 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

Réhabilitation des captages dans les vallons de Millefonts et du Gasc

Le Maire précise que suite à la tempête Alex, d'importants travaux sont à réaliser pour remettre en état les captages dans les vallons de Millefonts et du Gasc.

Le Maire présente l'étude réalisée gracieusement par M. VERNET Alain.

Captage dans le vallon de Millefonts. Coût estimatif des travaux hors maîtrise d'œuvre 125.000 € H.T

Il s'agira de rétablir le bras mort du vallon en rive gauche lequel permettait d'alimenter le captage et le canal de Saint-Pierre qui avait été refait en 2019.

Le principe des travaux serait le suivant :

- Bûcheronnage des embâcles et des abords du vallon et préparation manuelle d'une DZ permettant la dépose et le repli du matériel par hélicoptage

- Dépose d'une pelle araignée et du matériel de chantier
- Pétardage des blocs les plus gros pour permettre leur mobilisation à la pelle araignée
- Rétablissement de l'axe d'écoulement du torrent dans son lit majeur
- Reconstitution d'une butée en enrochements en rive gauche sous le canal et la prise d'eau de 2019 qui semble encore en état de fonctionnement
- Création d'un chenal en rive gauche en pied de falaise entre le torrent et le captage
- Dessablage manuel de la prise d'eau et du canal sur 500 mètres (jusqu'au vallon de Gasc)
- Travaux divers de maçonnerie de reprise en sous-œuvre et de renforcement de la rive
- Remise en état de la martelière au captage

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT TOTAL H.T	125 000.00 €
METROPOLE (Fonds d'aide exceptionnelle) 50 %	62.500.00 €
REGION (FRAT Solidarité inondation ALEX 06) 25 %	31 250.00 €
ETAT (Dotation de solidarité Intempéries 2et 3 Octobre 2020) 10%	12 500.00 €
Part communale 15 %	18 750.00 €

Captage dans le vallon du Gasc. Coût estimatif des travaux hors maîtrise d'œuvre 125.000 € H.T

Il s'agira de faire franchir le vallon du Gasc par le canal Saint-Pierre entre la rive gauche et la rive droite et de renforcer le captage avec une prise d'eau dans le vallon de Gasc pour rétablir le fonctionnement antérieur du dispositif.

Attendu que le type de crue pluricentennale que nous avons connu en octobre 2020 va certainement se reproduire dans les années à venir compte-tenu de l'évolution climatique, entraînant des coulées de lave torrentielle très destructrices, je pense qu'il faut laisser le lit majeur du vallon de Gasc totalement libre ce qui élimine la possibilité de reconstruction d'ouvrages dans le lit majeur du cours d'eau.

En conséquence, compte-tenu des difficultés d'accès, j'opterai pour la réalisation d'un ouvrage aérien de type pont de singe en câbles.

Le principe des travaux serait le suivant :

- Bûcheronnage des embâcles et des abords du vallon et préparation manuelle d'une DZ permettant la dépose et le repli du matériel par hélicoptage

- Bûcheronnage des embâcles dans le vallon et sur ses rives sur un linéaire de 300 m en amont du futur ouvrage pour le sécuriser

- Réalisation d'un pont de singe sur câbles ancrés au rocher sur les deux rives. Le pont de singe servira au franchissement d'une canalisation aérienne au-dessus du vallon de Gasc et au rétablissement du cheminement piéton (ancien sentier muletier) d'une rive à l'autre permettant le passage pour assurer l'entretien ultérieur annuel du canal jusqu'au captage dans le vallon de Millefont

- Renforcement et stabilisation des deux rives du vallon et des ouvrages maçonnés encore en place par la mise en œuvre de gabions réalisés avec les matériaux prélevés sur site

- Création d'un chenal de captage en rive droite du vallon de Gasc pour rétablir le fonctionnement antérieur du captage. La loi sur l'eau interdit en effet d'envisager de capter la totalité du vallon de Gasc pour l'alimentation du canal Saint-Pierre

- Dessablage et nettoyage manuel du canal à partir de la rive droite jusqu'au village de La Roche et remise en état de la martellière de régulation existante avec dispositif de surverse

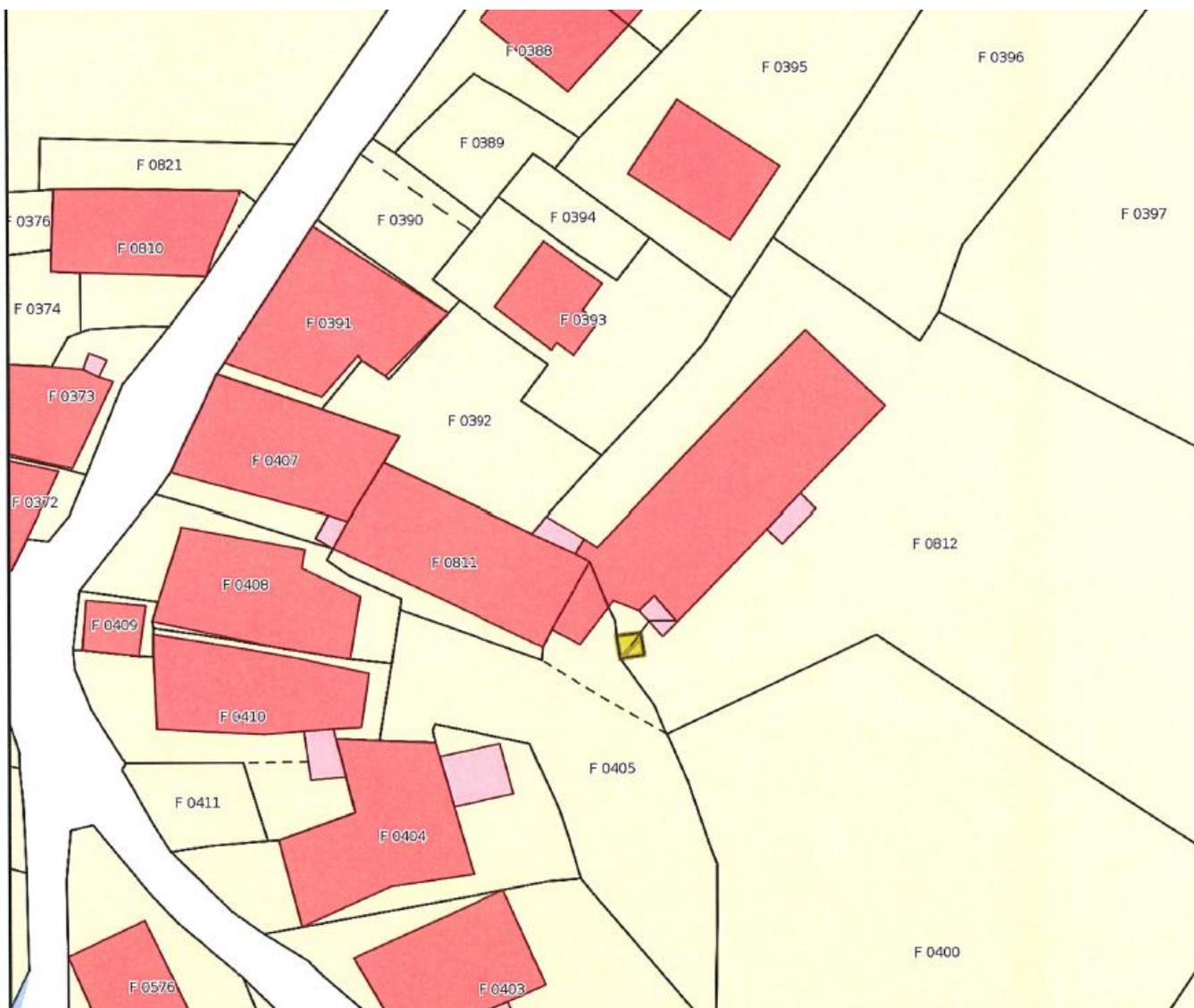
PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT TOTAL H.T	125 000.00 €
METROPOLE (Fonds d'aide exceptionnelle) 50 %	62.500.00 €
REGION (FRAT Solidarité inondation ALEX 06) 25 %	31 250.00 €
ETAT (Dotation de solidarité Intempéries 2et 3 Octobre 2020) 10%	12 500.00 €
Part communale 15 %	18 750.00 €

Urbanisme

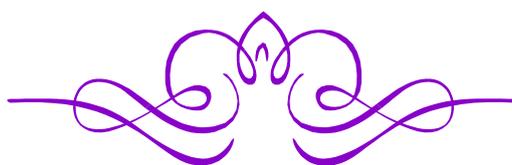
• Cession parcelle Gîte les Marmottes

M. CERANI Jean-Louis présente à l'assemblée la demande d'acquisition des propriétaires du gîte les Marmottes à St Dalmas :



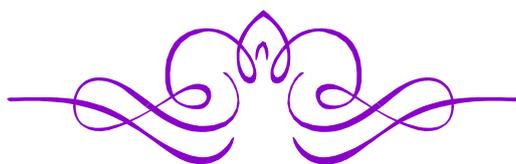
• Régularisation voirie Métropole Nice Côte d'Azur

Le Maire précise que ce point est retiré car la régularisation ne nécessite finalement pas une délibération de la Commune.



Point 4
Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à



Le Secrétaire,

.

Le Maire,

Carole CERVEL.